

<b>COMPTE RENDU</b> <b>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2008</b>
---

L'an deux mille huit, le douze mai le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ITOURNEL Pierre, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2008

PRÉSENTS : ITOURNEL Pierre - LAFAY Daniel - BIGAY Thierry - COUPÉRIER Emilien - LAFORET Michèle - RODAMEL Maxime - PONSON Stéphane - BONJEAN Franck - BONJEAN Florence - WIDER Viviane - BOUSSEROL Nathalie - THOLY Monique

ABSENTS : DAYNE Jean-Michel

EXCUSÉS : GARRET Jean-Louis - MINSSIEUX Olivier (procuration à ITOURNEL Pierre)

SECRÉTAIRE : RODAMEL Maxime

### ORDRE DU JOUR

**I/ DECISION MODIFICATIVE DE CESSION N°1** : Pour des raisons d'équilibre budgétaire, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rectifier le budget général 2008 concernant les ventes de terrain :

	Dépenses		Recettes	
Investissement	2313-172	+58,00	021/ONA	- 7820,00
			024/ONA	+ 7878,00
Fonctionnement	023/ONA	-7820,00	775	-7820,00

**II/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2eme CLASSE A TEMPS PARTIEL DE SECRETARIAT** : Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, afin d'améliorer le fonctionnement administratif et de satisfaire les besoins communaux.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, filière : administrative, cadre d'emploi : adjoint administratif, grade : d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe (ancien effectif 6, nouvel effectif 7). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget, chapitre 012, articles 6411, 6451, 6453.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**I/ AUGMENTATION PRIX DE LOCATION DU GARAGE LOUE A MR PIERRE ITOURNEL** :vu sa délibération en date du 21 mai 2007 fixant pour l'année 2007 le prix de la location du garage communal occupé par Monsieur Pierre ITOURNEL à 190,00 €, et considérant qu'il y a lieu de revoir ce tarif.

Monsieur le Maire étant sorti, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de porter le prix de la location de ce garage à 195,00 € pour l'année 2008, et dit qu'aucune modification n'interviendra dans les autres clauses du bail.

**II/ MODIFICATIONS STATUTAIRES COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE THIernoISE** Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 05 juin 2008 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise a approuvé les modifications de ses statuts. Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires du 05 juin 2008 et charge Monsieur le Maire de veiller à l'application de la présente délibération.

**III/ BRANCHEMENT NEUF AU RESEAU D'EAU POTABLE BORNE EXTERIEURE JUSQU'EN LIMITE DE PROPRIETE** Considérant la demande de compteurs avec pose de bornes extérieures dans la limite des conditions normales jusqu'en limite de propriété, le Maire propose une nouvelle tarification justifiant le coût forfaitaire d'un branchement neuf selon la délibération du 21 mai 2007 qui fixait à 312,00€ le tarif forfaitaire de la pose de bornes d'eau extérieures à chaque personne qui en faisait la demande, en plus du forfait branchement en vigueur. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents fixe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le tarif des branchements neufs au réseau d'eau potable avec pose de bornes extérieures des particuliers à 616,00€ TTC, tarif comprenant une vanne de prise en charge Ø25, un collier de prise en charge, un tabernacle PVC, un tube allonge, une tête de bouche acier et une borne extérieure (tout supplément étant facturé au prix coûtant). Dans le cas où la borne extérieure hors gel serait située à l'intérieur d'une propriété, la fourniture du tuyau PE 25 serait facturée à raison de 4,05€ par mètre linéaire supplémentaire.

**IV/ BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE ET REMPLACEMENT COMPTEUR ET ROBINET ARRET**

Vu la délibération en date du 21 mai 2007 fixant à 457.00€ le tarif forfaitaire du branchement neuf au réseau d'eau potable des particuliers et à 80.00€ le tarif des compteurs détériorés par la faute de l'utilisateur et considérant qu'il y a lieu de revoir ce tarif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents fixe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le tarif des branchements neufs au réseau d'eau potable des particuliers à 537.00€ , tarif comprenant une vanne de prise en charge Ø 25, un collier de prise en charge, un tabernacle PVC, un tube allonge, une tête de bouche jusqu'à 50m de tuyaux Ø 25 et un support compteur 20/27.

Les travaux étant effectués dans des conditions normales et jusqu'en limite de propriété (tout supplément sera facturé au prix coûtant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents fixe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le changement de compteurs détérioré par la faute de l'utilisateur à 80 € (tarif inchangé) et charge Monsieur le Maire de veiller à l'application de la présente délibération.

**V/ DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE TRANSFERT DE CHARGES**

Vu les élections du 9 mars 2008 et l'élection du Maire et des Adjoints le 16 Mars 2008 et considérant qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant à la Commission de transfert de charges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, élit :

- délégué titulaire : Pierre ITOURNEL

- délégué suppléant : Daniel LAFAY

**VI/ PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de changer le photocopieur du secrétariat de Mairie. Une location annuelle incluant un contrat d'entretien est la solution envisagée. Plusieurs sociétés ont été consultées pour des devis :

ENTREPRISE	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	PRIX
<b>BUROTIC SYSTEM</b>	Formats papier: A4, A5, A3	<u>Loyer</u> 31€/mois 0.012€ la copie <u>Mise en configuration</u> réseau 80,00 € <u>Contrat</u> 5 ans
	Configuration: 1 chargeur de documents de 100 feuilles, 1 cassette de 250 feuilles, 100 feuilles alimentation manuelle	
	Vitesse de copie : 16 copies/minutes	
	Contrat copie: toner, pièces détachées, main d'œuvre, déplacement, prêt de matériel si nécessaire, visite préventive	
<b>ABAQUE SYSTEM</b>	Formats papier: A4, A5, A3	<u>Loyer</u> 53,60€/mois 0.015€ la copie <u>Mise en configuration</u> réseau 80,00 € <u>Contrat</u> 3,5 ans
	Configuration: 1 cache exposition, 1 cassette de 250 feuilles, 100 feuilles par le by-pass	
	Vitesse de copie : 16 copies/minutes	
	Contrat copie: toner, pièces détachées, main d'œuvre, déplacement	
<b>DESK SUD</b>	Formats papier: A4, A5, A3	<u>Loyer</u> 26€/mois 0.010€ la copie <u>Mise en configuration</u> réseau offert <u>Contrat</u> 5 ans
	Configuration: 1 cassette de 250 feuilles, passe copie 50 feuilles, chargeur automatique d'originaux 50 feuilles en options (10€/mois)	
	Vitesse de copie : 18 copies/minutes	
	Contrat copie: toner, pièces détachées, main d'œuvre, déplacement, prêt de matériel si nécessaire, visite préventive	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société **DESK SUD**.

**VII/ ACHAT D'UN TERRAIN PAR LA C.C.M.T. POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE AÉRÉ « LA SOURCE »** Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise prévoit d'acheter un terrain d'environ 7000 m<sup>2</sup> sur la Commune d'Arconsat pour y construire le nouveau bâtiment destiné au Centre aéré « La Source ».

Le financement du projet sera pris en charge par la Communauté de Communes. Une promesse de vente sera signée à la rentrée. La surface du bâtiment sera d'environ 170 m<sup>2</sup> et un projet architectural sera proposé prochainement.

**VIII/ ACHAT D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE DE CELLES SUR DUROLLE POUR LE PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU** La Commune de Celles sur Durolle prévoit d'acheter un terrain situé sur la Commune d'Arconsat cadastré AY n° 15 dont la superficie est de 150 m<sup>2</sup> au titre du périmètre de protection immédiate du captage de l'Herpe 3. L'O.N.F. doit préalablement donner son avis.

**IX/ AQUISITION TERRAIN SECTION AY 52 ATTENANT A LA PARCELLE DE L'ANCIENNE ECOLE DES CROS VENDUE A MR VOILARD** La parcelle AY comporte un droit de passage des riverains. Cette parcelle pourrait éventuellement être vendue à M. VOILLARD sous réserve que ce droit de passage soit supporté par M. MALLARET. La vente de cette parcelle sera soumise à référendum auprès des propriétaires situés sur les Cros et inscrits sur les listes électorales.

**X/ PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE ET DE SON MODE DE FONCTIONNEMENT** M. Maxime RODAMEL a soumis au Conseil une présentation concernant les chemins classés privés et publics de la commune.

**XI/ DECLASSEMENT DES SALLES DE CLASSES ET DE L'APPARTEMENT SITUE AU DESSUS** La demande de déclassement de ces derniers est à faire auprès de M. le Préfet. Une délibération devra être ensuite prise par le Conseil.

**XII/ PROPOSITION D'UN PLAN « CANICULE »** Dans le cadre de la loi solidarité autonomie des personnes âgées et handicapées, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est important de proposer aux administrés de plus de 65 ans et aux personnes handicapées isolées de s'inscrire sur un registre dans la cadre d'un plan canicule et ce afin d'être en mesure de leur apporter conseil et assistance en cas de crise. Un questionnaire va leur être envoyé afin de pouvoir, en accord avec leur volonté, les enregistrer.

**XIII/ DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION RUGBY PAYS DE THIERS** Considérant le Budget Primitif 2008 voté, la demande de subvention par l'Association Rugby Pays de Thiers ne peut aboutir cette année. Leur demande sera étudiée lors du projet Budget 2009.

**XIV/ COLIS DE NOEL** Mme Michelle LAFORET propose d'en faire la préparation au mois de septembre.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 00 h 30